



AUXILIAIRE SPÉCIALISÉ(E) VÉTÉRIINAIRE

Titre professionnel, diplôme de niveau BAC



Accessible en :

- contrat d'apprentissage
- contrat de professionnalisation



Lieu :

- Lens



Durée et rythme :

- 2 ans
- 1 semaine en centre / 3 semaines en entreprise



Contact :

Lens

T. 03 21 79 42 42

apprentissage@siadep.com



OBJECTIF

Intégrer un cabinet ou une clinique vétérinaire par la voie du contrat de professionnalisation, afin de se former au métier d'auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire.

Les missions de l'ASV sont l'accueil, la réception, le secrétariat, l'aide à la gestion et à la comptabilité, le conseil et vente argumentés des produits vétérinaires sans prescription, l'hygiène et maintenance des locaux, la sécurité et aide à la contention, l'assistance technique du praticien, l'aide à la consultation, aux soins, aux examens, à la radiologie et à la chirurgie, l'assistance chirurgicale pré, per et post-opératoire.

CAPACITÉS REQUISES

- Avoir un bon sens relationnel
- Etre organisé(e)
- Etre à l'écoute
- Etre rigoureux(se)
- Aimer le contact avec les animaux
- Avoir une bonne présentation

DÉBOUCHÉS

- Auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire

ADMISSION

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau 4, Baccalauréat général, technologique ou professionnel ou diplôme d'accès aux études universitaires.
- Ou justifier de l'obtention du CQP AVQ, Auxiliaire vétérinaire qualifié(e)
- Avoir réalisé une période d'observation de 2 semaines en structure vétérinaire

Les personnes intéressées par la formation ASV et AVQ doivent obligatoirement participer à une réunion d'information au cours de laquelle seront expliquées les modalités de recrutement.

AUXILIAIRE SPÉCIALISÉ(E) VÉTÉRINAIRE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation par bloc de compétences
- Entretien d'explicitation devant un jury de professionnels

VALIDATION

Présentation à la certification officielle du GIPSA/ Animal Pro Formation « ASV » : Le titre ASV est reconnu par le syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral à l'échelon 5 des emplois et est classé au niveau 4 (BAC) par l'État.

CONTENU DE LA FORMATION

4 CAPACITÉS:

- Conseiller
- Assurer la gestion administrative
- Assurer l'hygiène
- Assister le vétérinaire

+60 formations en alternance

2 400 entreprises partenaires

+400 formateurs

87 % taux de réussite aux examens

81 % taux d'insertion professionnelle

+2 300 apprentis alternants

Le Pack Alternance

- infos sur les métiers
- infos sur l'alternance
- accompagnement personnalisé
- techniques de recherche d'emploi
- accès aux offres de nos partenaires